

Réunion publique du 15 juin 2009 compte-rendu

Présents : Jean-Marie ALLÉGUÈDE, Jean-Luc ATCHER, Roland BESSIÈRE, Anne BLANC, Claude BONNAFOUS, Christine CAUSSANEL, Gaëlle CHINCHOLLE, Max CIERCO, Pierre CLUZEL, Olivier DOUZIECH, Bernard FABRE, Béatrix GINESTET, André LAPEYRE, Jacqueline LARROQUE et Michel SALINIER

Pouvoir de Marie-Christine CAJAL à Anne BLANC ; de Monique CANCE à Max CIERCO ; Marcel VERDEIL à Roland BESSIÈRE ; Jean-Claude LATIEULE à Jean-Luc ATCHER

Madame Gaëlle CHINCHOLLE a été élue secrétaire

ORDRE DU JOUR

- Ecole numérique rurale
- Marché voirie urbaine : choix de l'entreprise
- Parking Jules Ferry : choix de l'entreprise
- Dossier FAL : sécurité des abords de l'école Jules Ferry
- Personnel : transformation des postes pour permettre l'avancement de grades de certains personnels
- Adhésion au CNAS – Comité National Action Sociale
- Remboursement montant carte grise du nouveau camion (310 €) à Madame le Maire
- Décision modificative sur budget assainissement
- Frais visite du centre de tri sélectif de Millau
- Droit de préemption urbain
- Questions diverses
 - Autorisation de nantissement d'un fonds de commerce
 - SPS et reprographie pour aménagement centre bourg
 - Aménagement de l'étang du parc municipal – choix de l'entreprise
 - Amélioration des réseaux Chemin de Mèze
 -

=++++=++++=++++=++++=++++=++++=++++=++++=

Ecole numérique rurale (ENR)

La commune de Naucelle fait acte de candidature pour l'école numérique rurale : cette opération permet d'équiper les écoles d'un réseau d'ordinateurs – professeur + élèves pour les initier à l'informatique par l'intermédiaire d'un tableau blanc interactif. L'État finance à hauteur de 80 % (plafond : 10.000 €).

Naucelle n'est pas prioritaire (pas de réseau d'écoles) mais son dossier peut être pris en considération s'il n'y a pas suffisamment de communes prioritaires qui sont volontaires (56 dossiers retenus en Aveyron).

Fournisseur retenu après comparaison des offres : 3 A Engineering

Coût : 10.383 € HT

=++++=++++=++++=++++=++++=++++=++++=++++=

Voirie 2009 – choix de l'entreprise

L'entreprise COLAS Sud Ouest qui a été retenue pour un montant de **167.040,50 € HT**. Le délai d'exécution auquel s'est engagée l'entreprise est de 8 semaines. Début des travaux le 31 août. L'offre se décompose comme suit :

Voie concernée	marché COLAS	prévision maître d'œuvre
- Voirie du Point du Jour	49.766 €	69.705 €
- Voirie de la Voie Royale (1 ^{ère} tranche)	53.728 €	103.790 €
- Rue de la Fontanelle	63.546,50 €	103.610 €
TOTAL	167.040,50 €	277.105 €

=++++=++++=++++=++++=++++=++++=++++=++++=

Abords de l'école Jules Ferry – choix de l'entreprise

L'entreprise COLAS / JSM TP est retenue pour un montant de 49.136 € HT.

Dans ce dossier, la commune accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage donnée par la C.C.N. puisque cette voie fait partie de la voirie à intérêt intercommunal. La C.C.N. remboursera la partie voirie (nivelage et bicouche) qui lui revient (environ 3.000 €).

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Dossier FAL pour sécurisation des abords de l'école Jules Ferry

L'ensemble des travaux a un montant prévisionnel de 76.436,36 TTC et la commune sollicite du Département la subvention maximale dans le cadre du Fond d'Action Locale (FAL)

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Transformation de postes

Création des postes permettant les avancements de grade des agents :

- agent technique 1^{ère} classe à temps complet
- adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet
- adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet
- attaché principal à temps complet

La nomination des agents dans leur nouveau grade est du ressort du maire et nécessite la déclaration de vacance des postes correspondants.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Adhésion au CNAS

Pour répondre à l'intérêt de mettre en œuvre des prestations d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales, le conseil municipal décide d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} janvier 2010. La loi du 19 février 2007 prévoit l'obligation de cette mise en œuvre mais le décret d'application n'est pas encore paru.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Remboursement à Madame le Maire

Pour obtenir la carte grise du camion, Madame le Maire a dû faire l'avance du prix, soit 310 €, que le conseil accepte de lui rembourser.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Décision modificative sur budget assainissement

Pour rectifier une erreur sur le budget primitif de l'assainissement, il convient d'abonder de 20.000 € le compte de remboursement en capital (1641). Les crédits seront pris sur les travaux (2315).

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Visite centre de tri sélectif de Millau

Une visite du centre de tri sélectif de Millau par les élus est programmée. Le conseil décide de prendre en charge sur le budget de la commune les frais de ce déplacement (transport, repas...)

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Droit de préemption urbain

Confirmation des décisions prises par Madame le Maire : pas de préemption sur les dossiers suivants :

- vente de la maison 1 route de Magrin
- cession de 15 m² rue du Paradis – arrangement entre voisins

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Autorisation de nantissement

Le conseil municipal accepte le principe du nantissement du fonds de commerce de la SARL BARRONGO au profit de la BPO en garantie d'un prêt de 16.000 € sur une durée de 84 mois.

Précisions : le crédit bail a été signé le 2 juin et les travaux ont commencé pour une ouverture le plus tôt possible. Le montant du loyer mensuel (indexé sur le coût de la construction et révisable chaque année) est de 880 € HT. A l'issue du crédit bail d'une durée de 20 ans, il y aura transfert de propriété des murs.

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Coordination SPS pour l'aménagement du centre bourg

C'est ECO + qui a fait l'offre la plus intéressante et qui est donc retenue pour la somme de 1.800 € HT

Reproduction des dossiers pour l'aménagement du centre bourg

C'est la SOPROBAT à Rodez qui a fait la meilleure offre pour un montant de 46,04 € par dossier

Aménagement de l'étang du parc municipal

L'offre de JSM TP pour un montant de 29.325 € HT a été retenue.

Amélioration des réseaux chemin de Mèze

La sécurisation des abords de l'école Jules Ferry évoquée plus haut entraîne une amélioration des réseaux dans le secteur : enfouissement et rénovation. Comme d'habitude, les travaux sur les réseaux EDF sont remboursés au S.I.E.D.A. à hauteur de 6.831,62 €) et 50 % pour le réseau de télécommunication (4.646,26 €). Par contre l'amélioration de l'éclairage public (3.216 € HT) et les travaux de génie civil (10.552,90 € HT) sont supportés directement par la commune et confiés à la CITEL.

Coût total estimé: 26.810 € HT soit TTC 29.510 € TTC (rappel, les factures acquittées au S.I.E.D.A. le sont hors taxes)

Précision : tous les travaux devraient être terminés pour la rentrée des classes

Le chemin de Mèze sera en sens unique (de l'avenue de l'Etang vers la rue du Paradis)

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 53